Collège
JEAN-HENRI FABRE
Carpentras

PROJET D'ACTIONS SOCIALES
2025-2026

Le contexte d'inflation nationale touche l'ensemble des biens de consommation dont les frais liés à la scolarité (transports, fournitures scolaires, vêtements de sport…).

Les bourses nationales consistent à apporter aux familles un premier niveau d'aide et d'accompagnement. Elles sont prioritairement utilisées pour payer les frais de demi-pension dès lors que l'élève est inscrit au restaurant scolaire.

L'aide départementale concerne uniquement les élèves demi-pensionnaires et permet de réduire les frais de demi-pension.

Les fonds sociaux peuvent également être mobilisés par les familles, que l'élève soit boursier ou non-boursier.

Les fonds sociaux se divisent en 2 sous-groupes :

- **Le fonds social cantine** : pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre d'élèves.
- **Le fonds social collégien** :
    - Pour assurer une scolarité sereine et sans rupture de l'élève en contribuant aux dépenses diverses (vêtements de sport, tenues de travail, fournitures scolaires…)
    - Pour éviter toute forme d'exclusion (transports scolaires, sorties pédagogiques)
    - Pour satisfaire les besoins élémentaires et essentiels de l'élève (soins de santé obligatoires)

Tout personnel du collège détectant un besoin est invité à déclencher une orientation des élèves et des familles vers un accompagnement en fonds social.

Le **dossier fonds social** est disponible au secrétariat d'intendance (ouvert tous les jours) et auprès de l'assistante sociale (lundi et jeudi).

Une **commission fonds social**, composée du chef d'établissement, de la secrétaire générale et de la secrétaire d'intendance, est réunie a minima 3 fois par an. L'assistante sociale, en tant que conseillère technique, peut venir en appui pour apporter son expertise sur les situations méritant une évaluation complémentaire ou plus approfondie.

Le Chef d'établissement	Le Secrétaire général
Mme COULET	**Mme HOSTIN**